

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Procès-verbal de la séance précédente

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 28
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 22
Quorum : 12
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/11/2018
Réuni le : 27/11/2018
Sous la présidence de : Valerie Creton
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance précédente.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Procès-verbal de la séance du 1er octobre 2018.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 26
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 22
Quorum : 12
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/11/2018
Réuni le : 27/11/2018
Sous la présidence de : Valerie Creton
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'ordre du jour modifié.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Ajout :

- II) e. Convention Classe Orchestre
- III) b. Règlement intérieur de l'établissement

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 24-1

Annule et remplace l'acte n° 24 - 2018-2019

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2018

Réuni le : 27/11/2018

Sous la présidence de : Valerie Creton

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2019

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Bilan financier séjour plein air

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 29
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 22
Quorum : 12
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/11/2018
Réuni le : 27/11/2018
Sous la présidence de : Valerie Creton
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le bilan financier du séjour plein air 2018

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Séjour Plein Air à Sillé le Guillaume du 11 au 13 avril 2018 :
Bilan financier à l'équilibre.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 23
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 22
Quorum : 12
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2018

Réuni le : 27/11/2018

Sous la présidence de : Valerie Creton

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Allemagne , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage en Allemagne - adoption du budget prévisionnel

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : participation familles pour voyage en allemagne

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 27

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2018

Réuni le : 27/11/2018

Sous la présidence de : Valerie Creton

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration Adopte la part famille pour le voyage en allemagne 2019

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

part famille 360€

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2018

Réuni le : 27/11/2018

Sous la présidence de : Valerie Creton

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention GAZ5 UGAP : 01/06/2019 au 30/06/2022

Mise à disposition d'un marché de fourniture et acheminement de gaz naturel passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par UGAP

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2018

Réuni le : 27/11/2018

Sous la présidence de : Valerie Creton

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

la présente convention a pour objet les modalités de mise à disposition par l'Association d'instruments de musique au profit du collège jl Bernard dans le cadre du projet d'"orchestre à l'école"
Un forfait de maintenance des instruments d'un montant de 250€ est reversé au revendeur "l'atelier d'Orphée"
la mise en œuvre de cette convention est subordonnée à l'adhésion annuelle à l'association Orchestre à l'école du bénéficiaire pour la durée de cette convention, soit 6 ans.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 30

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2018

Réuni le : 27/11/2018

Sous la présidence de : Valerie Creton

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 27/09/2018

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0